

15 juin 2006

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**PHONE SYSTEMS & NETWORK**  
(Eurolist)

Par courrier du 15 juin 2006, reçu le jour même, la société GESK<sup>1</sup> (25 rue Marbeuf, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 8 juin 2006, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société PHONE SYSTEMS & NETWORK et détenir 854 229 actions et droits de vote PHONE SYSTEMS & NETWORK, représentant 66,92% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions PHONE SYSTEMS & NETWORK par GESK dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée actuellement en cours (cf. note d'information ayant reçu le visa n° 06-171 du 1<sup>er</sup> juin 2006 de l'Autorité des marchés financiers).

Il est précisé que le concert constitué par GESK, MM. Georges Kammermann et Bao Pham Ngoc, n'a franchi en revanche aucun seuil.

(au 8 juin 2006)	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
GESK	854 229	66,92%
M. Georges Kammermann	120 993	9,48%
M. Bao Pham Ngoc	1	0,00%
<b>Total de concert</b>	<b>975 223</b>	<b>76,40%</b>

<sup>1</sup> Société par actions simplifiée détenue à hauteur de 48,58% par des fonds gérés par Truffle Venture (nom commercial de la société Invest in Europe) et par la société Magelio Capital, agissant ensemble de concert vis-à-vis de GESK (à raison 44,94% du capital et des droits de vote détenus par les fonds gérés par Truffle Venture et 3,64% du capital et des droits de vote détenus par Magelio Capital), et à hauteur de 35,47% par M. Eric Saiz.. Il est rappelé qu'un accord de concert est présumé exister entre les associés d'une société par actions simplifiée à l'égard des sociétés que celle-ci contrôle, en application de l'article L. 233-10 II. 4° du code de commerce.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 1 276 450 actions représentant autant de droits de vote.